

Rapport d'Orientation Budgétaire

2025



Pourquoi un ROB ?

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

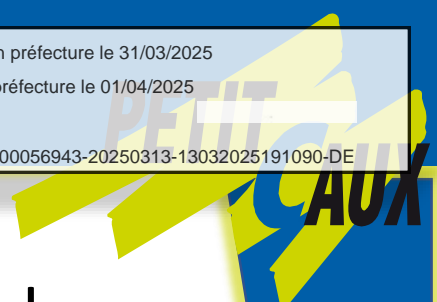
PELIT
CAUX

ROB 2025

- **Évaluer les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses (en fonctionnement et investissement)**
 - **Déterminer l'équilibre financier de la commune**
 - **Calculer le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement**
 - **Programmer les futurs investissements et les engagements pluriannuels**

Il sert de support au Débat d'Orientation Budgétaire qui a lieu aujourd'hui. Une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue du débat (art. L. 2312-1 du CGCT).

Il est préalable au vote du budget qui aura lieu le jeudi 03 avril 2025 lors de la prochaine séance du conseil municipal.



Le contexte économique national et certaines mesures des Lois de finances impacteront directement les finances des communes.

L'inflation en France devrait refluer **aux alentours de 1,6%** pour l'année 2025 selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et la Banque de de France

Pour rappel, l'inflation des prix à la consommation (source INSEE) :

2019	+ 1,1 %
2020	+ 0,5 %
2021	+ 1,6 %
2022	+ 5,2 %
2023	+ 4,9 %
2024	+ 2,4 %

Les données financières attendues en 2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

Chaque année, les 7 données nécessaires à la préparation du budget des communes (art. D 1612-1 du CGCT) sont transmises par l'Etat au plus tard le 30 mars :

1. Un état indiquant le montant prévisionnel des bases nettes de chacune des taxes directes locales au bénéfice de la commune, les taux nets d'impositions adoptés l'année précédente :

Produits des taxes	2022	2023	2024	Proposition 2025
THS (d'habitation) pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Taux à 7% en 2022, 2023, 2024, 2025	54 251 €	58 584 €	Perçu : 64 932 € Prévu = 60 868 €	+ 1,7% = 69 477 €
THLV (sur les logements vacants) de plus de 2 ans	Sans objet (pas de délibération l'instaurant)			
TFPB (foncière sur les propriétés bâties) Taux à 44,3% (en 2022, 2023, 2024, 2025) après ECC (effet du coefficient correcteur)	402 047 € (ECC : - 11 503 958 €)	433 436 € (ECC : - 12 481 618 €)	Perçu : 462 760 € (EEC : - 13 077 142 €) prévu : 450 340 €	+1,7% = 495 153 €
TFPNB (propriétés non bâties). Taux à 6,42% en 2022, 2023, 2024, 2025	41 322 €	44 017 €	Perçu : 45 726 € / Prévu : 45 733 €	+1,7% = 48 926 €
2. Le montant de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) :	150 949 €	150 949 €	Perçu : 140 601 € / Prévu : 150 949 €	Annoncé : 140 601 € ??? Rectificatif probable : 0 €

3. Le montant prévisionnel des Allocations Compensatrices versées en contrepartie des exonérations et abattements de fiscalité directe locale :

Allocations compensatrices (AC)	2022	2023	2024	Proposition 2025
AC de la TFPB	9 443 217 €	10 248 425 €	Perçu : 10 723 896 € / Prévu = 10 648 113 €	+1,7% = 11 723 896 €
AC de la TFPNB	12 386 €	12 234 €	Perçu = 12 181 € / Prévu = ≈ 12 000 €	≈ 12 000 €

4. Le montant de la **DGF** et de ses composantes :

	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
	293 577 €	171 255 €	38 971 €	Perçu = 39 639 € ; Prévu ≈ 0 € ?	39 639 €

* PETIT-CAUX n'est pas éligible à la DSR (Dotation de solidarité rurale), ni à la DSU (Dotation de solidarité urbaine), mais a bénéficié de la garantie DCN (Dotation en faveur des Communes Nouvelles)

5. La variation de l'indice des prix entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice précédent et les prévisions de l'exercice en cours. L'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de novembre 2024 est **+1,7%** = **il sert de coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales en 2025** (après + 3,4% en 2022, + 7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024). NB en attente de l'état 1259 qui confirmera les produits attendus

6. La prévision d'évolution des rémunérations des agents de l'Etat, telle qu'elle figure dans la Loi de finances

7. Le tableau des charges sociales supportées par les communes à la date du 1^{er} février. **Augmentation en 2025 de 4 points des cotisations vieillesse des fonctionnaires territoriaux**

Autres données et perspectives fiscales et financières (Budget principal)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

PETIT-CAUX est également sujette à différents prélèvements et recettes, dont les montants fluctuent en général d'une année sur l'autre :

Prélèvements	2022	2023	2024	Proposition 2025
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)	- 1 552 944 €	- 1 552 944 €	- 1 552 944 €	- 1 552 944 €
FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) Application de la <u>répartition dérogatoire libre, votée à l'unanimité</u> , qui déroge à la répartition de droit commun	- 2 087 447€	- 2 023 206 €	Prélevé : - 1 912 289 € Prévu ≈ - 2 000 000€	≈ 1 915 000 €
Recettes	2022	2023	2024	Proposition 2025
Taxe pylônes	239 895 €	251 640 €	Perçu : 276 300 € Prévu ≈ 260 000 € ?	≈ 276 300 €
Taxe d'Aménagement	65 073 €	13 395 € perçus 80 000 € votés	Perçu : 37 851 € Prévu ≈ 20 000 € ?	≈ 38 000 €
Taxe additionnelle droits de mutations	315 636 €	237 238 € perçus 315 000 € votés	Perçu : 206 513 € Prévu ≈ 250 000 € ?	≈ 200 000 €
Taxe additionnelle des droits d'enregistrements			Perçu : 41 030 €	≈ 0 €
Attributions de compensations (reversement de fiscalité par l'EPCI)	17 230 387 €	17 230 387 €	Perçu : 17 122 828 € prévu ≈ 17 144 184 € (86 203 € de transfert de charges des bibliothèques en 2024)	17 084 766 €
Dotation des titres sécurisés	Sans objet	13 000 €	Perçu : 13 937 € Prévu : 13 000 €	≈ 13 000 €
Amendes de police			Perçu : 14 219 €	≈ 10 000 €

FCTVA : Pas de modification du périmètre dans la LF 2025.

Rappel : instauration d'un **objectif non contraignant** d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (art. 17 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027) : 2023 : + 4,8% ; 2024 : + 2,0% ; 2025 : +1,5% ; 2026 +1,3% ; 2027 : +1,3% }.

LF

CONTEXTE GÉNÉRAL

La contribution globale demandée par l'Etat aux collectivités territoriales est estimée à 5,5Md€ minimum, dont 2Md€ pour les communes.

LE DILICO, UNE NOUVELLE « DÉPENSE IMPRÉVUE » À BUDGÉTISER :

DILICO (art 186) : Le « Dispositif de Lissage Conjoncturel » remplace le « fonds de réserve » initialement prévu par le gouvernement Barnier et touchera plus de contributeurs. Il opère un prélèvement de 1Md€ sur les recettes fiscales 2025 des collectivités, dont 500M€ pour le bloc communal (50% pour les intercos ; 50% pour les communes).

Cibles ? Les collectivités présentant un indice synthétique composé à 75% du potentiel financier/fiscal par habitant et à 25% du revenu par habitant. Cet indice doit être supérieur à 100% de l'indice moyen de la catégorie. Sont exonérées les communes éligibles à la DSR ou la DSU.

Au total, environ 1900 communes et 130 intercos seraient concernées.

Concrètement le prélèvement peut aller jusqu'à 2% des RRF si la commune est éligible. Les contributions seront notifiées par un arrêté des ministres du Budget et des Collectivités territoriales ; le prélèvement se fera mensuellement sur les 12èmes de fiscalité restant à recevoir. Les calculs de l'Etat sont en cours de finalisation mais **PETIT-CAUX serait probablement prélevé d'environ 450 000 €**

Utilisation du DILICO ? Les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

DISPOSITIONS FISCALES OU PSEUDO-FISCALES :

Attributions de compensation gelées :

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE.

Baisse de la DCRTP :

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ressource issue de la suppression de la taxe professionnelle, constitue une variable d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elle est en baisse de 429 M€. La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et sera répartie au prorata des RFF. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DIMINUÉ :

Réduction du fonds vert et de la DSIL : Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

LFSS

MASSE SALARIALE : COTISATIONS ET CONGÉS MALADIE :

Hausse de 4 points des cotisations vieillesse à la CNRACL (retraites titulaires) en 2025. Ces cotisations passeront de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

Au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Réduction du traitement lors des CMO (congés maladie ordinaire) de 100% à 90% à compter du 1^{er} mars 2025.

Coût de l'énergie : bilan (tous budgets)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

GAZ

Depuis le 1^{er} janvier 2024, PETIT-CAUX est rattaché au marché de 2 ans passé par le SDE76, attribué à Total Energie.

23 sites de la commune sont alimentés en gaz (en 2023, les factures de gaz payées à SAVE ont été de **111 941,63 €**) : 3 compteurs T3 et 20 compteurs T2

- Il n'y a pas d'abonnement annuel (6 073€ économisés pour les 20 compteurs T2 et 12 075€ économisés pour les 6 compteurs T3).
- Mais le prix de la molécule passe de 13,32€/MWh (2023) à **66,64€/MWh** (2024)
- A ce prix « de base », il convient d'ajouter d'autres coûts figurant sur les factures (CEE, taxes...), selon le SDE76 l'augmentation serait de 113% en 2024.

En 2024, les factures payées à TOTAL ENERGIE représentent 189 614,33 € TTC, **soit + 69,38 %**

En 2025, le prix de la molécule redescendrait légèrement : 53,99€/MWh (selon le BPU signé par le SDE76 le 20 février 2025)

Il faut également ajouter, hors de ce marché, le coût d'approvisionnement des différentes cuves (3 prestataires Antargaz, Butagaz et Primagaz) :

94 891,11€ en 2024 (99 000 € en 2023), soit -4,15%

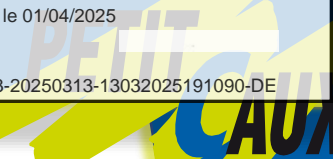
ELECTRICITE

EDF est l'attributaire du nouveau marché de 2 ans (2024-2025) passé par le SDE76.

Par rapport à 2023, les tarifs ont évolué pour tous les types de compteurs et le marché n'a pas forcément été conclu à un moment favorable (les prix ont baissé depuis l'appel d'offre lancé mi-2023). Selon le SDE76, les collectivités adhérentes verraient en 2024 une légère baisse de 5%. Mais PETIT-CAUX ayant un « profil » atypique, nous avons constaté (taxes incluses) une augmentation :

En 2024, les factures payées à EDF représentent 1 166 619,26 € TTC (elles étaient de 1 034 952 € TTC en 2023), **soit + 12,72 %**

En 2025, avec d'éventuelles hausses de taxes de l'Etat et sachant que plus de bâtiments sont raccordés, la charge en électricité devrait connaître une sensible augmentation



Le plan de sobriété énergétique de la commune, voté au conseil municipal du 17 novembre 2022, définit le champ d'orientation de la politique d'économie d'énergie de la commune. Plusieurs axes sont envisagés, d'autres pourront émerger selon les premières évaluations de terrain :

Nouvelles attentes de l'Etat :

- COP Régionale : remontée d'un diagnostic des actions locales au niveau communal (et intercommunal)
- Zones d'accélération des énergies renouvelables : au regard de la pression foncière, préférence accordée à l'EPR2, au photovoltaïque (ombrières de parkings et toitures) plutôt qu'au déploiement de nouvelles éoliennes
- « Budget vert » : intégration d'une cotation (favorable/défavorable ou sans impact pour l'atténuation du changement climatique) pour une grande partie des dépenses d'investissements dans tous les CFU 2024.

Les initiatives de la commune :

- La programmation des investissements concernant les bâtiments communaux (neufs ou anciens) intègre dès que possible une réflexion sur la future consommation d'énergie et la question de l'ajout de panneaux solaires ou photovoltaïques sur les toitures
- Pour l'éclairage public, finalisation de l'installation des candélabres en LED pour réduire la consommation
- Suivi du SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) adopté fin 2022
- Mise en place d'une politique de responsabilisation des agents, des élus et des utilisateurs des équipements de la commune : à défaut de maîtriser totalement le prix des énergies, la commune veut tendre à la réduction des volumes consommés.
- Analyse des consommations des bâtiments : suivi plus serré de l'exécution du nouveau marché de maintenance thermique et reprise du pilotage des marchés de fourniture de gaz et d'électricité par la ville en 2026
- Demande au SDE76 d'un diagnostic d'opportunité et de faisabilité d'un RCU (réseau de chaleur urbain) sur les communes déléguées de Saint-Martin et de Belleville

Après un démarrage tardif des projets de la mandature en raison de la crise sanitaire, le projet de territoire définit en 2022, donne la ligne directrice pour le développement de la collectivité pour les 10 ans à venir. Aujourd'hui, le dossier du chantier des deux EPR2 va impacter profondément la collectivité et potentiellement accélérer la mise en œuvre des orientations pressenties dans le projet de territoire.

PETIT-CAUX, conjointement avec la Communauté de Communes Falaises du Talou, travaille en partenariat avec les services de l'Etat, EDF et les autres EPCI sur le déploiement des futures infrastructures essentielles aux travailleurs. Plusieurs opérations sont identifiées pour répondre aux besoins de parkings, logements et de diverses infrastructures et apparaissent aujourd'hui dans le Plan Pluriannuel d'Investissement :

- Cession du camping Les Goëlands à un porteur privé. Recette attendue : minimum 1,5M€
- Extension du Ludimarché (phase 2), incluant les problématiques de circulation et de stationnement, portée par Petit-Caux.
- Réalisation potentielle d'une voirie permettant un nouvel accès de la zone étendue du camping de Berneval-le-Grand vers la D113 portée par Petit-Caux
- Installation d'un hôtel moyen gamme et restaurant avec différents services : salle de réception, espace de formation, conciergerie...porteur de projet sélectionné en cours de réalisation (phase d'étude)
- Aire de 15-20 places pour les campings cars à Penly (portage privé sous forme de manifestation d'intérêt spontané)
- Aménagement d'un parking, aire de camping car, de logements temporaires, accueil des gens du voyage à Berneval-le-Grand, projet porté par Falaises du Talou

RAPPEL : les 4 axes du projet de territoire

- Un territoire à unifier
- Une stratégie d'habitat globale pour garantir la qualité de vie et pérenniser les équipements
- Une valorisation de l'environnement et du cadre de vie à travers un développement durable et des aménagements de qualité
- Un territoire dynamique avec un service public actif








Les orientations 2020-2026 – Projets réalisés

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

Projets	Objectifs	Fin de travaux
Programme de sauvegarde des églises du territoire	<i>Tourville-La-Chapelle</i>	2022
Ateliers techniques	- <i>Berneval-Le-Grand, Belleville-Sur-Mer et Penly</i> : Aménagement des sanitaires/vestiaires - <i>Biville-Sur-Mer</i> : Extension de l'atelier technique - <i>Gouchaupré</i> : Construction d'un atelier technique	2022 - 2023
Bureaux du service communication	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> - Restructuration 	2023
Cabinet de Kinésithérapeutes	<i>Berneval-le-Grand</i> - Aménagement d'un local pour deux kinésithérapeutes et rénovation énergétique du bâtiment existant	2023
Sécurité - Défense incendie	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> - une bâche enterrée	2023
Préservation du patrimoine communal	<i>Berneval-le-Grand</i> - Rénovation des toitures logement d'urgence	2023
Sécurité - Bâtiment tertiaire	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> - Création d'un bâtiment polyvalent pour une brigade mobile de gendarmes	2023
Création d'un parcours de santé	<i>Penly</i> - Création d'un parcours de santé	2023
Aires de jeux	<i>Derchigny</i> - Création d'une aire de jeux inclusive « les P'tits Grains » + parking <i>Greny</i> - Réalisation d'une surface de jeux multisport	2023
Groupe scolaire	<i>Penly</i> - Programme de réhabilitation thermique et mise aux normes de l'école 	2023
Mare	<i>Bracquemont</i> - Réhabilitation de la mare et pose d'un aménagement défense incendie	2023
Voirie	<i>Derchigny</i> : Création d'un réseau d'eaux pluviales, rue des Marettes <i>Penly</i> : réfection de la rue de Navarre	2023
Salles polyvalentes	- <i>Saint-Martin-En-Campagne</i> : Salle Jacques BREL  - <i>Tocqueville-Sur-Eu</i> : extension et restructuration de la salle et aménagement de la cour et création d'un local atelier communal	2023 - 2024
Place Duparchy	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> - Aménagement de la place face à la mer : toilettes publiques, aire de jeux et fitness 	2024
EHPAD	<i>Belleville-sur-Mer</i> - Extension   	2024
Développement de l'habitat	<i>Saint-Quentin-au-Bosc</i> : Lotissement Les Bosquets 2	2024
Château de Clieu	<i>Derchigny</i> : Aménagement de la cuisine	2024 - 2025

Les orientations 2020-2026 – Travaux en cours

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Projets	Objectifs	Dates de réalisation estimée
Aménagement du centre bourg	Assigny - création de 6 logements et d'une Maison d'Assistantes Maternelles	2023 - 2025
EHPAD	Belleville-sur-Mer - Mise aux normes accessibilité des salles de bain et rénovation énergétique des bâtiments A et B de la structure ancienne	2024 - 2027
Ludimarché	Saint-Martin-en-Campagne - Projet de réaménagement de la zone commerciale à l'issue des travaux de reconstruction	2024 - 2028
Groupe scolaire	Saint-Martin-en-Campagne - Rénovation énergétique et agrandissement de l'école et de la restauration scolaire	2023 - 2026
Réaménagements des bâtiments communaux	Penly, Saint-Martin-en-Campagne : Rénovation des mairies déléguées	2023 - 2025
Végétalisation des cimetières	11 cimetières du territoire (sur 20)	2024 - 2025
Préservation du patrimoine communal	Tourville-La-Chapelle : réhabilitation des anciennes écoles	2024 - 2025
Développement de l'habitat	Lotissements de Saint-Martin-en-Campagne et Guilmécourt	2025 - 2026
Défense incendie	Réserves enterrées, bâches et poteaux incendie sur tout le territoire	2024 - 2026
Groupe scolaire	Tourville-la-Chapelle : Création d'un accueil périscolaire et d'un restaurant scolaire	2024 - 2025
Multi-accueil	Berneval-Le-Grand : Création d'un multi-accueil de 70 places pour éviter la mise aux normes des deux existantes	2024 - 2026

Les orientations 2020-2026 – Projets en cours

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Projets	Objectifs	Dates de réalisation
Programme d'accessibilité dans les bâtiments communaux	40 bâtiments à mettre aux normes : toilettes, rampes, portes et d'autres aménagements...	2023 - 2026
Programme de sauvegarde des églises du territoire	<i>Assigny, Auquemesnil, Berneval-le-Grand, Derchigny, Greny (cimetière) et Saint-Martin-En-Campagne pour des travaux importants</i>	2024 - 2026
Salles polyvalentes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Derchigny</i> : Rénovation et mise aux normes - <i>Intraville</i> : Rénovation et mise aux normes - <i>Saint-Quentin-Au-Bosc</i> : Rénovation et mise aux normes - <i>Assigny</i> : Menuiseries extérieures 	2024 - 2025
Défense incendie	Programme d'installation de bâches enterrées ou aériennes ou de poteaux de défense incendie ainsi que des aménagements au points d'eau (mares)	2023 - 2026
Programme de logements	<i>Guilmécourt</i> : collectifs au cœur de bourg (portage privé)	2025
Bâtiments tertiaires	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> : Pôle social et CCAS	2025-2026
Aménagement Scène en Mer	<i>Belleville-Sur-Mer</i> : Installation de gradins et matériel de sonorisation	2025

Les orientations 2020-2026 – Projets à venir

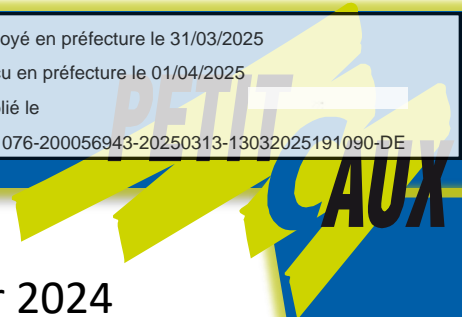
Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Projets	Objectifs	Dates de réalisation
Atelier technique	<i>Tourville-la-Chapelle</i> : démolition et reconstruction	2025-2026
Bâtiment technique bureau stockage logistique maintenance	<i>Saint-Martin-en-Campagne</i> : ZA du bois Nicolas	2025
Aménagement de pistes cyclables	Création de liaisons cyclables entre les villages, accès PMR (liaison Intraville/Gouchaupre, Penly/Saint-Martin-en-Campagne, Berneval-Le-Grand/Saint-Martin-En-Campagne)	2025 - 2026
Programme de vidéo surveillance	Equiper de nouveaux secteurs de la commune en vidéosurveillance	2025 - 2026
Préservation du patrimoine communal	Rénovation des toitures dans divers bâtiments communaux : - <i>Tourville-la-Chapelle</i> : Presbytère - <i>Belleville-sur-Mer</i> : Restaurant	2025
Programme de sauvegarde des églises	<i>Guilmécourt</i>	2026
Bâtiments tertiaires	<i>Derchigny</i> : bureaux Pôle PESL	2025 - 2026
Aménagements pour l'EPR2	<i>Penly</i> : Aire de camping-cars (portage privé)	2025 - 2026

Comptes financiers uniques 2024 – sous réserves validation SGC

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Résultats définitifs = résultats reportés des années précédentes + réalisations 2024 + restes à réaliser 2024

Budget principal CPC

Fonctionnement : 24 202 522,57 € (excédent)
Investissement : 4 794 666,74 € (déficit)
= Ensemble : **19 407 855,83 € (excédent)**

Budget annexe ESL

Fonctionnement : 1 177 003,04 € (excédent)
Investissement : 115 004,80 € (déficit)
= Ensemble : **1 061 998,24 € (excédent)**

Budget camping

Fonctionnement : 178 977,81 € (excédent)
Investissement : 973,29 € (déficit)
= Ensemble : **178 004,52 € (excédent)**

Budget LCI

Fonctionnement : 526 855,70 € (excédent)
Investissement : 390 388,89 € (déficit)
= Ensemble : **136 466,81 € (excédent)**

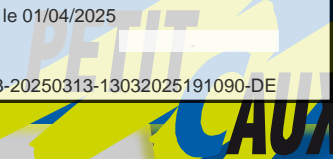
Lotissement Guilmécourt II : Fonctionnement : 90 513,76 € (déficit) ; Investissement : 613 956,27 € (déficit) = Ensemble : **704 470,03 € (déficit)**

Lotissement St-Martin-en-Camp. : Fonctionnement 94 797,43 € (excédent) ; Investissement : 291 952,60 € (déficit) = Ensemble : **197 155,17 € (déficit)**

Lotissement Saint-Quentin-au-B. : Fonctionnement : 129 208,90 € (excédent) ; Investissement : 91 733,46 € (déficit)= Ensemble **37 475,44 € (excédent)**

Les principales recettes en 2024

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



RECETTES D'INVESTISSEMENT

n° chapitre	intitulé	Rappel montants 2023	Montant 2024	Budget	
10	Dotations fonds divers et réserves	6 154 630 € (dont 4 653 145 € d'excédents de fonctionnement)	13 614 310 €	CPC	dont : 1 517 761 € de FCTVA 35 371 € de Taxe d'aménagement 12 061 222 € d'excédents de fonctionnement
13	Subventions investissement	754 771 €	30 823 €	CPC	dont : 16 604 € Etat (DSIL pour la MAM d'Assigny) 14 219 € Etat (amendes de police au titre de 2023) 457 € CC Falaises du Talou (implantation d'une haie en 2023)
27	Autres immobilisations financières	382 054 €	401 395 €	CPC	de Falaises du Talou : remboursement de l'Emprunt Ludibulle

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Produits des services	1 210 428 € (110 649 € CPC) (1 099 779 € EJS)	1 453 116 €	CPC + ESL	dont : 164 485 € (CPC) 1 288 631 € (ESL)
73	Impôts et taxes (et attributions de compensations de l'EPCI)	27 732 320 €	18 200 982 €	CPC	dont : 17 122 828 € d'attribution de compensation 568 637 € d'impôts directs locaux 276 300 € de taxes sur pylônes 203 269 € de taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de pub foncière 29 948 € d'autres contributions directes
74	Dotations et participations	2 493 283 €	10 133 641 €	CPC	dont : 8 873 233 € de compensation d'exonération de taxe foncière (en 2023 imputée au chap. 73) 117 742 € de D.C.R.T.P. 29 731 € de FCTVA 39 639 € de Dotation Commune Nouvelle 22 045 de Dotation biodiversité et aménités rurales
75	Autres produits de gestion courante	827 786 €	703 984 €	CPC	dont : 604 923 € de revenus des immeubles, 29 531 € (communes conventionnés pour l'ADS) et 31 397 € (fauchage voiries)
77	Produits exceptionnels	3 864 €	71 177 €	CPC	(ventes divers engins et véhicules des services techniques et quelques annulations de mandats)

Les dépenses de fonctionnement chapitre 011

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Les 5 types de dépenses les plus importantes en 2024

n° compte	Intitulé	2022	2023	2024
611	Prestations de services	736 672 €	1 406 846 € (imputations incluant les tickets restaurants)	1 185 036 € CPC : 525 237 € ESL : 656 545 € LCI : 550 € ; Camping : 2704 €
60612	Electricité	906 238 €	1 148 517 €	1 166 619,26 € (tous budgets)
61358	Locations mobilières	371 760 €	478 337 €	235 022 € CPC : 134 275 € ESL : 74 654 € LCI : 18 818 € ; Camping : 7275 €
6232	Fêtes et cérémonies	409 052 €	458 598 €	335 423 € (CPC)
6283	Nettoyage des locaux (hors temps agents)	599 896 €	453 150 €	450 171 € CPC : 55 332 € ESL : 375 513 € LCI : 19 326 €

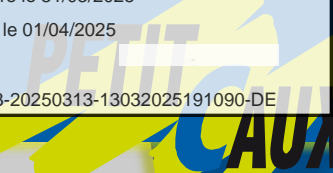
Les dépenses et recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

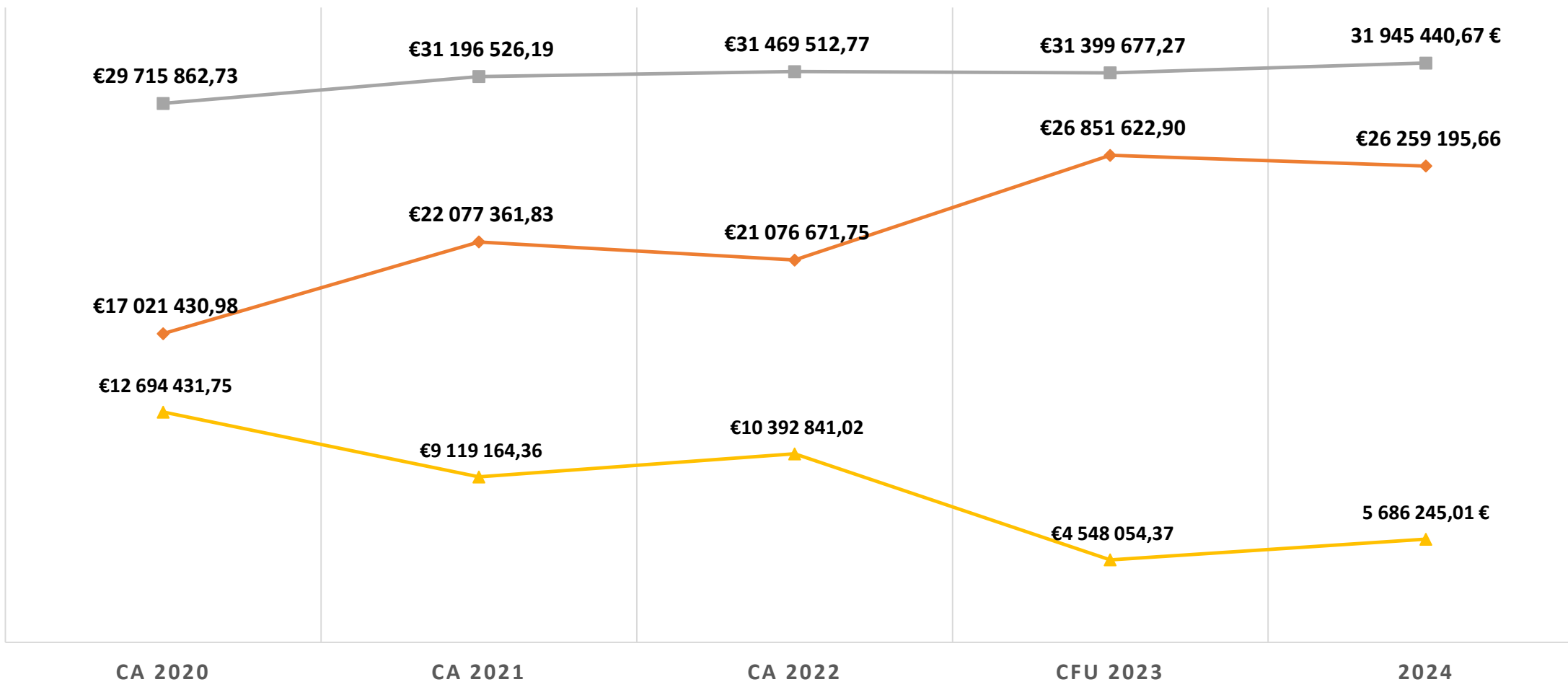
Publié le

ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



BUDGET PRINCIPAL (SANS RESTES À RÉALISER)

—◆— Dépenses réelles de fonctionnement —■— Recettes réelles de fonctionnement —▲— Excédent



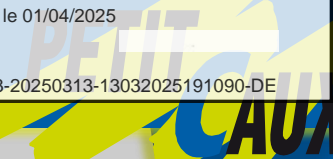
Les dépenses et recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

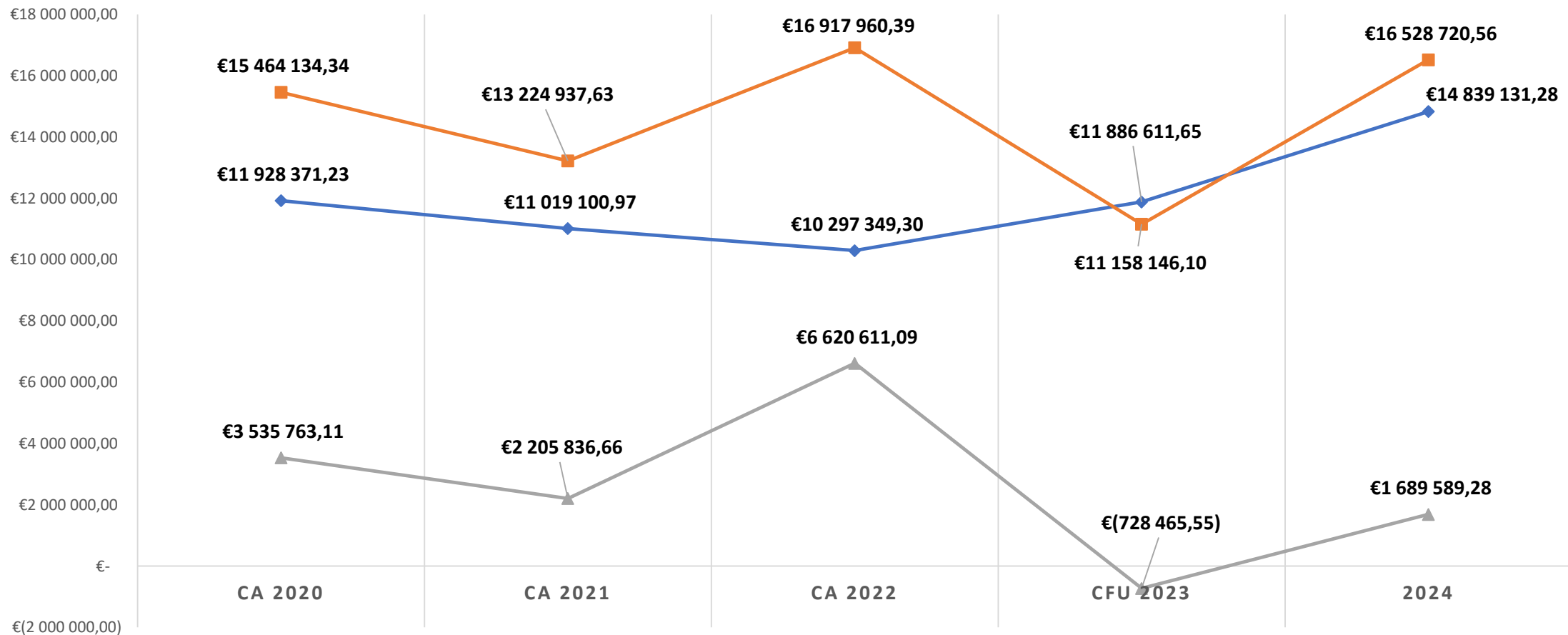
Publié le

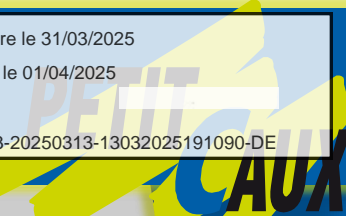
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



BUDGET PRINCIPAL (SANS RESTES À RÉALISER)

—◆— Dépenses —■— Recettes —▲— Résultats





L'état de la dette au 1^{er} janvier 2025

CPC

- 12 emprunts (contractés de 2008 à 2015 auprès de la Société de Financement Local, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de Dexia)
- Montants originels des 12 emprunts = 48 946 960,69 €
- Remboursements 2024 effectués pour ces 12 emprunts = 1 519 114,68 € (capital) + 455 660,09 € (charges d'intérêt) = 1 974 774,77 €
- **Capital restant dû au 31/12/2024 = 12 837 207,37 €**
- NB : 5 emprunts totalement remboursés depuis le dernier ROB : emprunt pour Glicourt de 64 2029,19€ soldé depuis le 14/01/2024 ; emprunt de refinancement par la Comcom en 2011 de 11 751 268,84 € soldé depuis le 01/01/2025 ; emprunt pour Berneval de 103 055,28 € soldé depuis le 01/02/2025 ; emprunt pour Bracquemont de 19 920,29€ soldé depuis le 01/03/2025 ; emprunt global renégocié en 2012 de 11 491 268,84 € soldé depuis le 01/03/2025. **Depuis avril 2025, restent 7 emprunts à rembourser**

ESL

- 4 emprunts CAF (Caisse d'Allocations Familiales) avec remboursements différés du capital et pas de charges d'intérêts
- Montants originels = 82 000 € (le 01/01/2012 ; début remboursement le 01/01/2013) + 119 207,60 € (le 01/01/2014 ; début remboursement le 01/05/2017) + 50 514,03 € (le 01/01/2015 ; début remboursement le 01/05/2017) + 197 377,64 € (le 07/06/2016 ; début de remboursement le 01/05/2020) = 449 099,27 €
- Remboursements 2024 pour ces 4 emprunts = 35 597,34 €
- **Capital restant dû au 31/12/2024 = 184 154,57 €**

LCI

- 1 emprunt avec intérêts à taux variable (banque DEXIA le 01/01/2016 jusqu'au 01/09/2030)
- Montant originel de l'emprunt = 116 593 €
- Remboursement 2024 pour cet emprunt = 8 063,42 € (capital) + 2 824,75 € (charges d'intérêt) = 10 888,18 €
- **Capital restant dû au 31/12/2024 = 49 857,21 €**

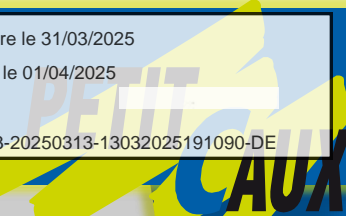
Capacité d'autofinancement (CAF)

La **CAF brute** dégagée sur chaque exercice va permettre de couvrir l'annuité de la dette.

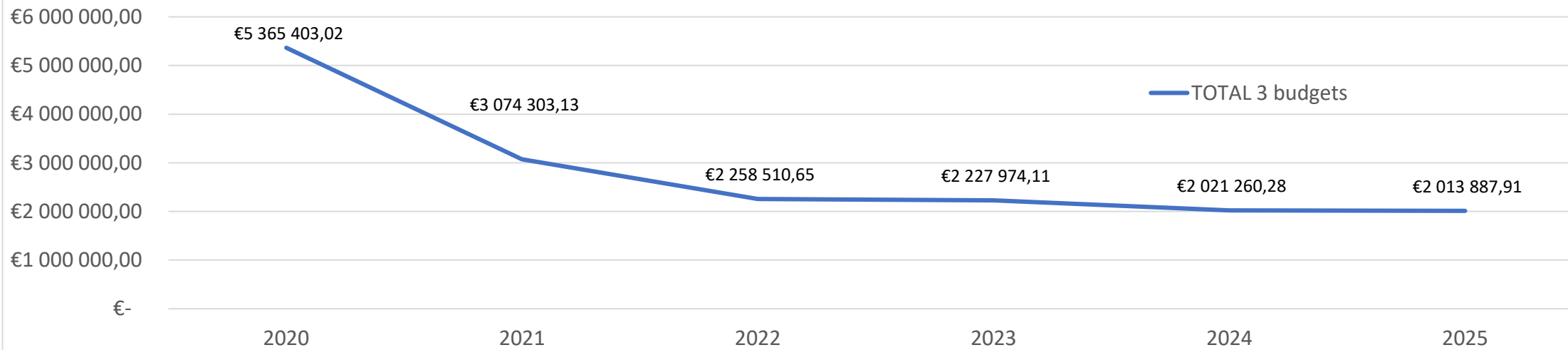
La **CAF nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'investissement.

Les remboursements d'emprunts

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



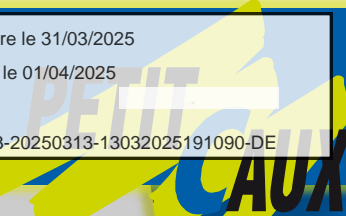
Montants annuels des remboursements (annuités = capital + intérêts)



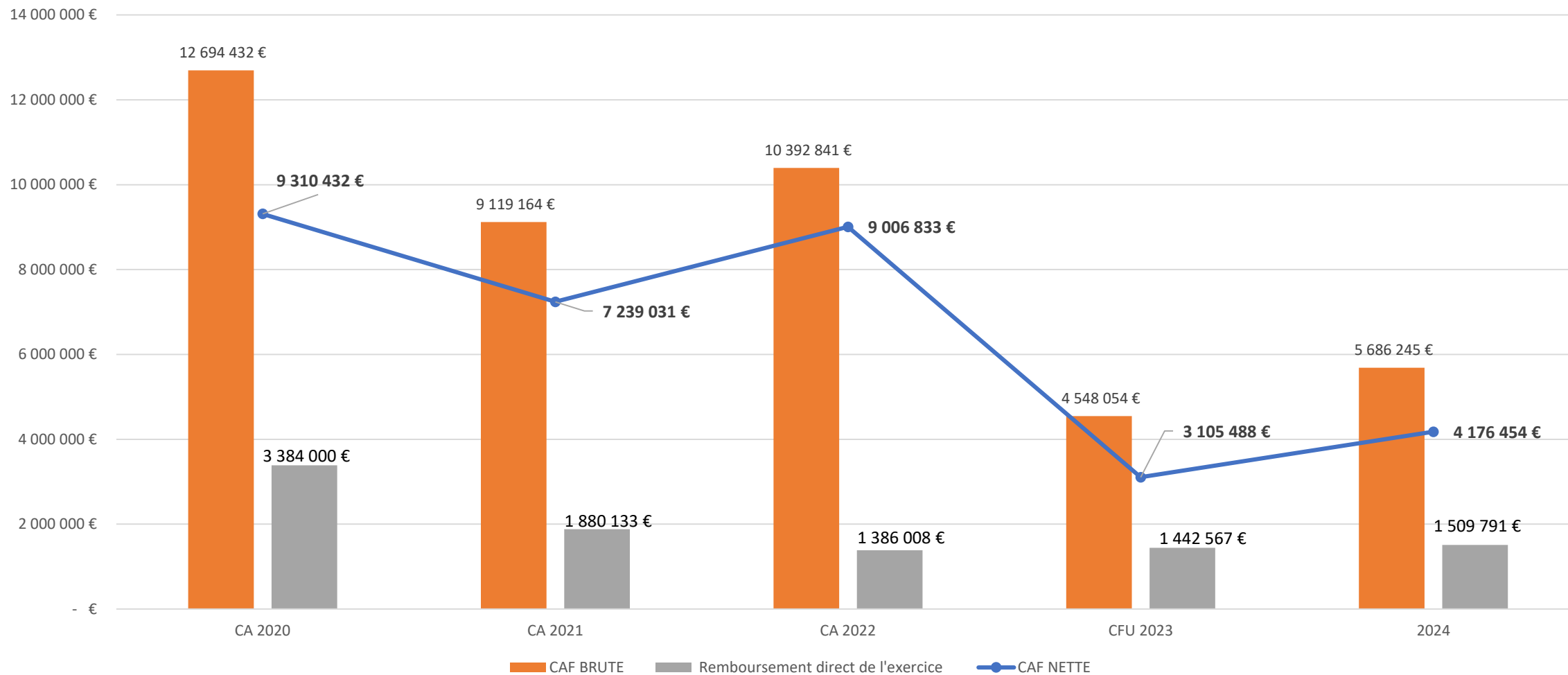
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Budget 2025
Budget CPC	5 365 403,02 €	3 074 303,13 €	2 258 510,65 €	2 207 974,11 €	1 974 774,77 €	1 967 653,29 €
Budget LCI	8 147,72 €	8 127,53 €	8 463,69 €	9 169,45 €	10 888,17 €	10 637,28 €
Budget ESL	27 438,83 €	40 597,34 €	40 597,34 €	35 597,34 €	35 597,34 €	35 597,34 €

Capacité d'Autofinancement du budget principal

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



Evolution de la CAF NETTE



Masse salariale chapitre 012 (tous budgets)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

L'évolution de la masse salariale

Suite à l'évolution de l'organigramme et du recrutement d'agents dans le cadre de nouvelles missions, la masse salariale a augmenté de manière plus importante entre 2021 et 2022 (+7,7) et entre 2022 et 2023 (11,34%). En 2024, l'augmentation était évaluée à 7,3% (11 450 000 €) pour au final être de 5,96% (11 305 968 €).

Perspectives pour 2025

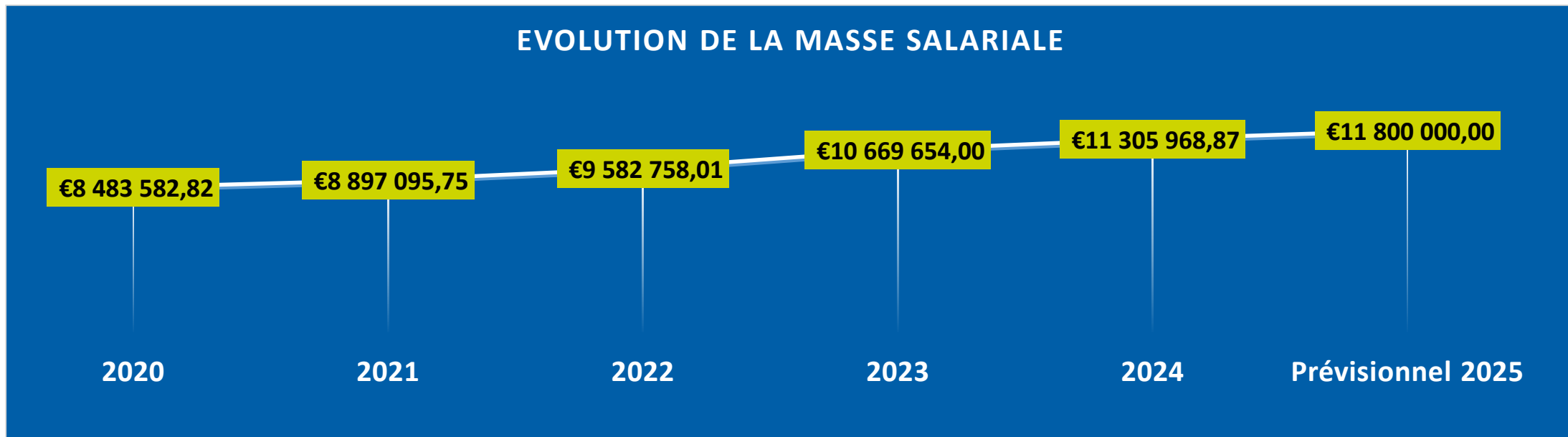
En 2025 l'évolution estimée est de 4,37%. Ce chiffre indique que la courbe de la masse salariale reprend une trajectoire plus régulière, impactée par des sources d'évolution réglementaires, telles que les obligations statutaires, la revalorisation du minimum de traitement, l'évolution du SMIC...et n'est plus affectée par une évolution de l'effectif d'agents.

Les recettes

Le total des recettes en 2024 liée à la masse salariale s'élève à 520 995, 17 €. La répartition est la suivante :

Tickets restaurants (part agent)	157 332,60 €
Mise à disposition du personnel pour le CCAS	86 045,00 €
Remboursement Falaises du Talou coût ressources humaines pour l'organisation des accueils de loisirs	275 593,57 €

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



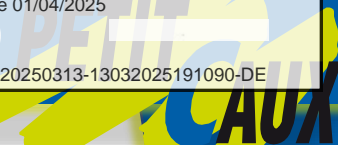
Les budgets des Communes déléguées (sur le budget principal)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

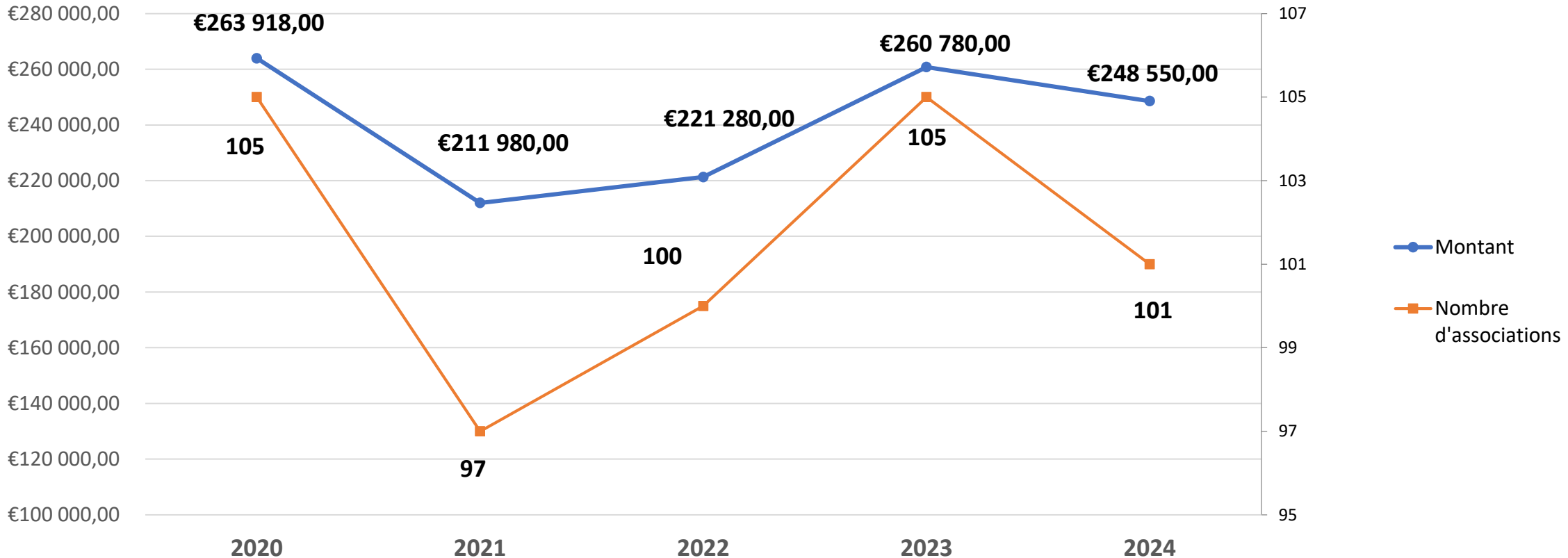
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Propositions BP 2025
Dotation gestion locale	1.127.728,67 €	678.029,98 €	377.797,75 €	527.428,00 €	429 011,02 €	397 131,68 €	573 570,00 €
Dotation animation locale	362.309,47 €	194.804,07 €	253.051,94 €	318.729,03 €	387 694,11 €	394 372,88 €	462 930,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1.490.038,14 €	872.834,05 €	630.849,69 €	846.157,03 €	816 705,13 €	791 504,56 €	1.036.500,00 €
Dotation INVESTISSEMENT	∅	∅	420.359,61 €	387.039,32 €	446 812,46 €	231 479,77 €	470 558,49 €

Les subventions aux associations

Montant des subventions depuis 2020



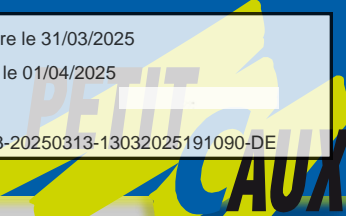
Pôle Proximité : 52 associations (17 sociales, 15 diverses, 4 santé, 10 festives, 8 éducation jeunesse) Montant = 111 150.00 €

Pôle Culture : 21 associations (culturelles et patriotiques) Montant = 32 400.00 €

Service des sports : 28 associations Montant = 105 000.00 €

Les 21 marchés attribués en 2024

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



ROB 2025

26

MARCHES à engagement pluriannuel

Montant TTC en €

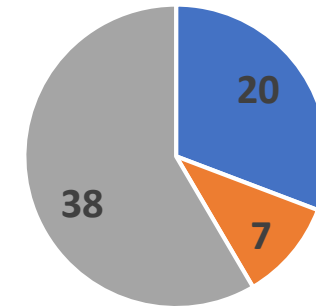
Construction d'un restaurant scolaire et locaux périscolaires à Tourville-la-Chapelle (12 lots TVX)	3 612 167
Travaux de dépannage des installations électriques (1 lot sur 4 ans TVX)	480 000
Implantation de réserves incendie pour la DECI (1 lot sur 4 ans TVX)	1 032 000
Construction d'un multi-accueil à Berneval-le-Grand (13 lots TVX)	4 132 800
Restructuration de la salle des associations et un logement à Tourville-la Chapelle (10 lots TVX)	531 220
MOE réhabilitation des anciennes écoles de Tourville-la-Chapelle (PI)	81 000
MOE réhabilitation de l'EHPAD à Belleville-sur-Mer (PI)	350 000
MOE construction d'un bâtiment tertiaire à Saint-Martin-en-Campagne (PI)	118 800
MOE restructuration Ludimarché 2 (PI)	310 080
MOE diagnostics des 3 églises de Berneval, Derchigny et Saint-Martin-en-Campagne (PI)	51 076
Transport sur prescription (1 lot sur 4 ans FS)	48 000
Repas en liaison froide (4 lots sur 4 ans FS)	3 145 400
Cartes cadeaux pour agents (1 lot sur 4 ans FS)	180 000
Vérifications périodiques et réglementaires des bâtiments et installations (11 lots sur 4 ans FS)	436 800
Exploitation des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaires des bâtiments (1 lot sur 7,5 ans FS)	1 980 000
Assurance dommages aux biens (1 lot sur 3,5 ans FS)	753 480

MARCHES à engagement annuel

Montant TTC en €

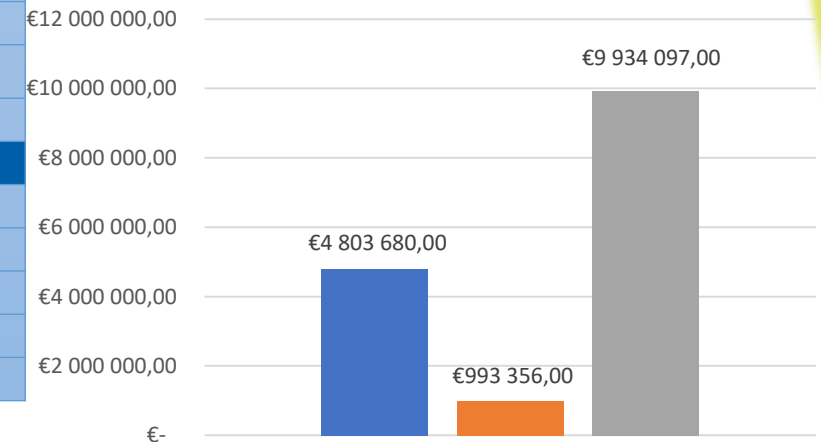
Végétalisation 11 cimetières (1 lot TVX)	141 910
MOE Ad'AP pour 5 bâtiments à Saint-Martin-en-Campagne (PI)	17 400
MOE Ad'AP pour divers bâtiments (PI)	65 000
Achat de 3 véhicules neufs (FS)	156 000
Achat d'équipements informatiques et numériques (FS)	84 000

Nombre de lots lancés en 2024



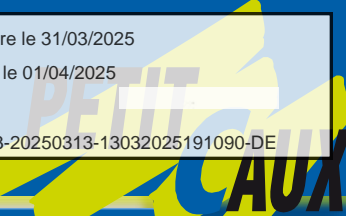
■ Fournitures et services ■ Prestation Intellectuelle ■ Travaux

Montants attribués T.T.C. par type



Les prévisions des 38 marchés en 2025

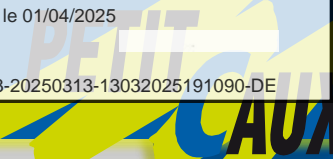
Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



	26 MARCHES à engagement pluriannuel	Estimation T.T.C. en €
	Salles polyvalentes de Intraville et Saint-Quentin-Au-Bosc (TVX)	DCE à venir : 480 000
	Réhabilitation de l'ancien EHPAD (TVX)	A déterminer 1 ^{er} semestre : 2 200 000
	Derchigny, salle polyvalente (TVX)	Estimation 9 lots par MOE : 640 680
	« TSI » ateliers des services techniques à Saint-Martin (TVX)	720 000
	Atelier de Tourville-la-Chapelle (démolition et construction neuve) (TVX)	696 000
	Ludimarché phase 2 : extension (TVX)	A déterminer
	Réhabilitation des anciennes écoles de Tourville-la-Chapelle (TVX)	540 000 [budget tech 2025 opé 127]
	Marché (4 lots) de menuiseries, portes, bardages et clôtures (TVX)	A déterminer 1 ^{er} semestre
	MOE pour l'atelier de Tourville-la Chapelle. Démolition/reconstruction (PI)	A déterminer 1 ^{er} semestre
	Atelier de Tourville-la Chapelle (TVX)	A déterminer 1 ^{er} semestre
	AMO pour Vidéoprotection (PI)	30 000
	Vidéoprotection (FS)	A déterminer par l'AMO : 220 000
	AMO pour Autocom (PI)	18 000
	Autocom (FS)	A déterminer par l'AMO. 44 400 / an
	3 véhicules techniques (balayeuse, fourgon benne, saleuse autoportée) (FS)	414 000
	Location et maintenance de 59 copieurs (FS)	Attribué : 480 000 sur 4 ans
	Accord-cadre fourniture d'électricité (FS)	En cours d'attribution sur 4 ans (+ 1 ou 2 marché subséquents à venir)
	Accord-cadre fourniture de gaz (FS)	A déterminer 1 ^{er} semestre, sur 4 ans (+ 1 ou 2 marché subséquents)
	Aires de jeux et équipements sportifs (TVX + FS)	A déterminer (fourniture et installation / pièces / entretien)
	Nouvel accord-cadre de Maîtrise d'œuvre (PI) (pour le centre culturel, le bâtiment administratif du PESL, etc...)	A déterminer 1 ^{er} semestre (2 lots : MOE complète / VRD & paysagiste seulement)
Pistes de réflexions	Nouvel accord-cadre de CT et STS (PI)	A déterminer 1 ^{er} semestre
	Diagnostics amiante, plomb, thermique et suivis de DAT (PI)	A déterminer 2 ^e semestre
	Prestations géomètre (2 lots : topographie, travaux / foncier-bornage) (PI)	1 ^{er} semestre ; sur 4 ans
	Maintenance installations électriques (TVX)	2 ^e semestre ; 1 200 000 € sur 4 ans
	Entretien des bâtiments (8 lots = grands corps de métiers) (TVX)	2 ^e semestre ; sur 4 ans
	Achats (sous bons de commandes) de fournitures courantes techniques (8 lots) (FS)	2 ^e semestre ; sur 4 ans

Les prévisions des 28 marchés en 2025 (suite)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE



12 MARCHES à engagement annuel	Estimation T.T.C. en €
Végétalisation de 4 ou 6 cimetières (TVX)	78 000 (en régie)
Travaux de mise en accessibilité de divers bâtiments (TVX)	220 000
Restructuration de Scène en Mer à Belleville : gradins (TVX)	300 000
Travaux de mise en accessibilité de divers bâtiments (TVX)	220 000
Accessibilité de la mare de Glicourt (TVX)	50 000
Aménagement intérieur mairie de Penly (TVX + régie)	84 000
Rénovation de la toiture du restaurant le Marquis de Belleville (TVX)	90 000
Travaux 2025 pour églises (TVX)	A déterminer
MOE pour la réhabilitation des anciennes écoles de Tourville-la Chapelle (PI)	67 500
Réhabilitation des anciennes écoles de Tourville-la Chapelle (TVX)	DCE en cours
MOE pour réhabilitation de la salle de l'ancienne école (salle polyvalente) d'Assigny (PI)	A déterminer
Réhabilitation intérieure, isolation, sols et plafonds de la salle de l'ancienne école (salle polyvalente) d'Assigny (TVX)	240 000

Les prévisions budgétaires 2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PÔLE (HORS MASSE SALARIALE) EN POURCENTAGE

Communication; 2,1

Culture; 8,1

Direction; 0,2

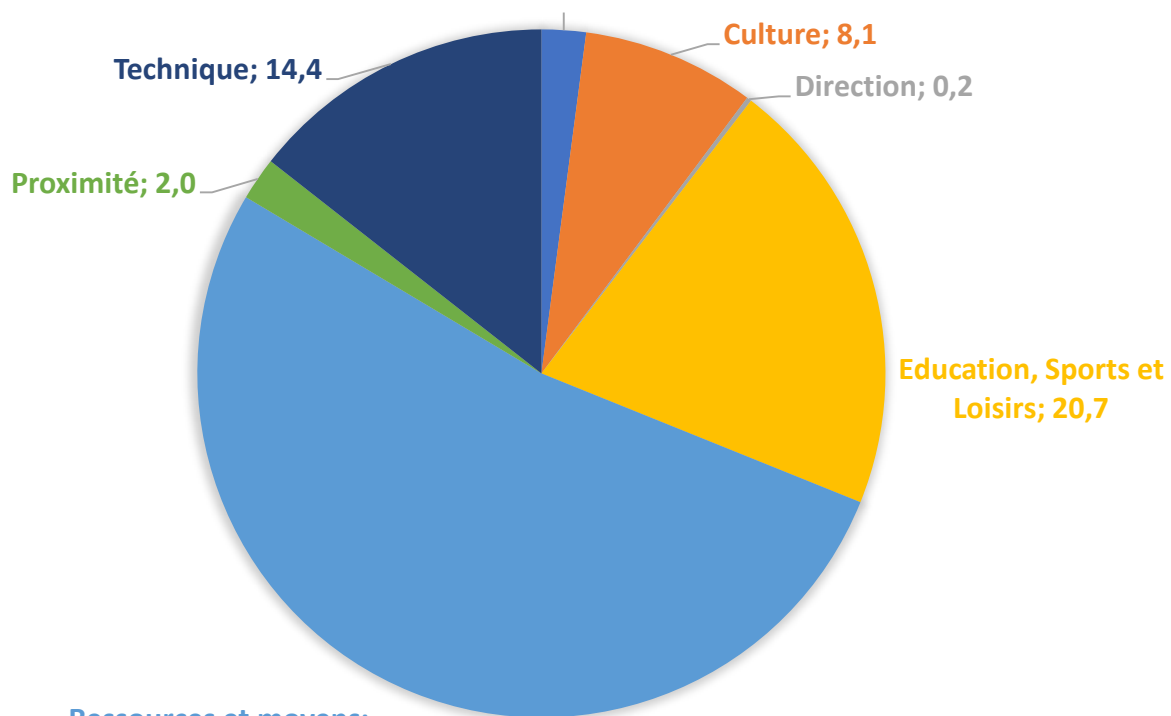
Technique; 14,4

Proximité; 2,0

Education, Sports et
Loisirs; 20,7

Ressources et moyens;
52,5

Incluant les différents marchés



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PÔLE EN POURCENTAGE

Direction; 0,0

Education, Sports
et Loisirs; 0,9

Ressources et
moyens; 16,1

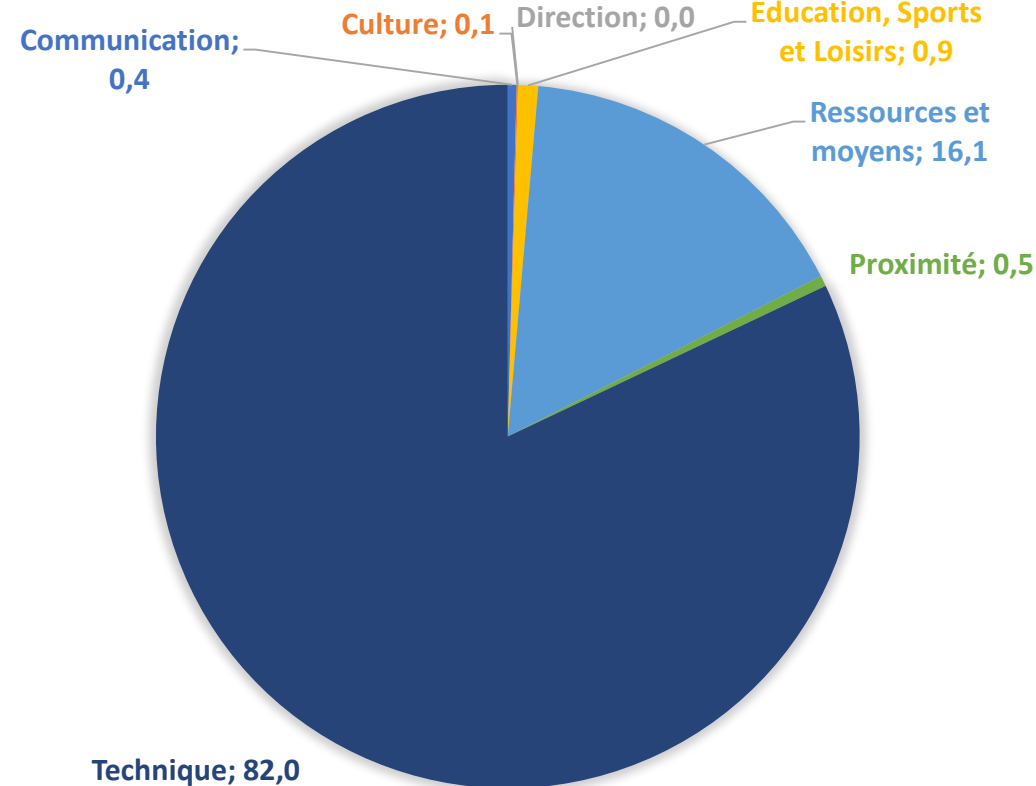
Proximité; 0,5

Communication;
0,4

Culture; 0,1

Technique; 82,0

Projets travaux inclus



Liste indicative d'autres dépenses notables

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 076-200056943-20250313-13032025191090-DE

Liste de quelques dépenses d'investissement envisagées en 2025

Investissements informatiques, numériques, téléphoniques et infrastructures réseaux	≈ 350 000 €
Parking du terrain de foot à Berneval	41 048 €
Poumon vert à Saint-Martin-en-Campagne	≈ 60 000€
Télescopique à faible encombrement gerbage 6m	90 000 €
Aire de jeu à côté du pumptrack de Saint-Martin-en-Campagne	100 000 €
Aire de jeu à côté de la MAM d'Assigny	50 000 €
2 city park à Penly et Berneval	90 000 €
Investissements sur divers équipements sportifs	≈ 166 000 €
Programme de travaux avec le SDE76	192 732 €

L'évènementiel et principales actions grand public :

- **Pôle ESL** : Village du sport (56 500 €), Rue aux enfants (1 400€), Chasse œufs (3 300 €), Festival de la toupie (20 156 €), Caux'Pilotes (32 500 €), Orchestre à l'école (89 380 €), Périscaux Académie (10 000 €), mur interactif (38 000 €)
- **Pôle Culture** : programmation culturelle (228 021 €), Summer blues (55 456 €), octobre rose, festivités de fin d'année (137 800 €)